

Symposium International de Peinture Paul Ricard

Avec la participation de la ville de Bandol
du lundi 9 Juillet au samedi 14 juillet 2018
Ile de Bendor
Commissaire du Symposium M. Robert Maestre

Règlement

Organisateur : SOCIETE PAUL RICARD

SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 24.695.824 €, immatriculée au RCS de Toulon sous le n° 629 501 537, ayant son siège social Ile des Embiez 83140 Six-Fours-les-Plages.

Article 1 : Objet

Dans l'esprit du 1^{er} Symposium International de Peinture, organisé à la suite de la commémoration du centenaire de Paul Ricard, industriel, artiste et mécène, le 9^{ème} Symposium de Peinture aura lieu sur l'île de Bendor. Cette manifestation a pour objectif la promotion de la création artistique et la valorisation du talent de cinq artistes sélectionnés. Les œuvres originales, réalisées à cette occasion, enrichiront le patrimoine culturel des îles. La SOCIÉTÉ PAUL RICARD souhaite également jouer un rôle pédagogique en direction du grand public. Le concours est ouvert aux artistes peintres professionnels et amateurs.

Article 2 : Lieu et dates

Ce 9^{ème} Symposium International de Peinture Paul Ricard aura lieu du **lundi 9 juillet au samedi 14 juillet 2018**, sur l'île de Bendor dans le Var. Les artistes disposeront de 6 jours, pour réaliser, in situ, l'œuvre peinte mise au concours. **Les candidats sont attendus le lundi 9 juillet à partir de 9 heures.** Cette journée sera consacrée à l'accueil des participants, à leur installation, au repérage des lieux et à l'accrochage de quelques unes de leurs œuvres destinées à une exposition-vente collective. Le concours se poursuit le **mardi 10 juillet** à partir de 9 heures et s'achève le **samedi 14 juillet** à 17h. Le délai de remise des candidatures est fixé au **6 juin 2018**. L'annonce des peintres sélectionnés sera communiquée le **9 juin 2018**.

Article 3 : Le thème

Les candidats sont invités à travailler, une nouvelle fois, à partir de la citation : « *Cette île m'a passionné, en y construisant un monde en miniature, tout m'était permis, je n'avais à tenir compte que de sa superficie, du ciel et de la mer comme seules limites de mes rêves* » (Paul Ricard - « La passion de créer »). Cette citation doit être comprise comme une invitation à célébrer le paysage de l'île de Bendor, les caractéristiques de son environnement en ouvrant sur l'imaginaire. Les artistes disposeront chacun d'une toile montée sur châssis mise à disposition lors de leur réception par l'organisateur. Trois formats seront proposés au choix (voir: «Formulaire de candidature»). Les œuvres doivent avoir un lien avec la thématique et être peintes sur les lieux du concours. Chaque œuvre, accompagnée d'un titre, sera datée et signée par son auteur.

Article 4 : Sélection

Le Comité de Sélection des candidatures, composé de peintres, responsables culturels, professeurs,...choisira les cinq peintres qui participeront au Symposium.

La sélection se fera au vu du dossier présenté par le candidat (*voir conditions – Article 11*).

La sélection portera sur la qualité et l'originalité des dossiers proposés, sur la base de la production personnelle de l'artiste et de son Curriculum Vitae. Les décisions du Comité de Sélection seront incontestables.

Article 5 : Exposition

Le temps du Symposium peut être l'occasion, pour les candidats sélectionnés, de faire connaître leurs œuvres au grand public. Ils pourront participer, s'ils le souhaitent, à une exposition collective dans une galerie de l'île de Bendor. La réception des œuvres (5 à 8 par participants par exemple, ou moins s'il s'agit de grands formats, le tout n'excédant pas 4 à 5m² environ) et leur accrochage (conformément aux conditions préétablies remises aux artistes sélectionnés) auront lieu le **lundi 9 juillet**. L'exposition-vente sera ouverte du **mardi 10 juillet au samedi 14 juillet** inclus. Les informations concernant le fonctionnement et les conditions d'exposition seront adressées aux cinq peintres sélectionnés pour le Symposium.

.../...

.../...

Article 6 : Accueil et hébergement

Les peintres admis à participer au Symposium peuvent être considérés comme étant en « résidence ». Leur hébergement et leurs repas sont pris en charge pendant 6 jours par la « SOCIETE PAUL RICARD », du **9 juillet à partir de 9 heures** jusqu'au **14 juillet 2018**, 18 heures.

Si le candidat est accompagné, il est important de noter que les repas et petits déjeuners de la deuxième personne **sont à sa charge**. Si l'accompagnateur désire une chambre à part, ou si le candidat désire une autre chambre que celle qui est attribuée par l'organisateur, **l'hébergement leur sera facturé**. *Sous réserve de disponibilité et sur réservation préalable uniquement.*

Article 7 : Organisation du Symposium

La valeur culturelle et pédagogique de l'événement, tournée en direction des visiteurs, implique que les candidats travailleront in situ, en public et en grande visibilité.

Une toile, un chevalet, un siège, un parasol... seront mis à la disposition de chaque candidat par l'organisateur. Les œuvres peintes seront réalisées sur des toiles de lin de très bonne qualité, apprêtées et montées sur châssis. Les artistes exécuteront leurs œuvres sur un format au choix : 120 x 120 cm – 130 x 97 cm – 146 x 116 cm

Le matériel pictural (pinceaux, peinture, etc.) reste à la charge du candidat. Celui-ci dispose de la technique de son choix : Acrylique, huile, techniques mixtes...

Le Symposium aura lieu quelle que soit la météorologie. Les artistes devront réaliser leur projet sur place en 6 jours. Le Symposium commencera le **mardi 10 juillet** à 9 heures. Les horaires de présence sur les lieux de peinture sont de 9h -12h et 15h -19h. Les créations devront être impérativement terminées le **14 juillet 2018** à 17 heures. A l'issue de l'événement, les candidats rempliront un certificat d'authenticité de leurs œuvres.

Article 8 : Rémunération

La SOCIETE PAUL RICARD achètera les œuvres réalisées par les quatre peintres non primés à un prix résiduel de **700 €** chacune. Chaque peintre devra émettre une facture (voir article 12).

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée au titre de cette manifestation et de tout ce qui pourrait en découler.

Toutes les peintures produites lors du Symposium de peinture 2018, deviendront propriété de la SOCIETE PAUL RICARD qui se réserve les droits de les utiliser comme elle le souhaiterait. Les candidats, ayant participé au concours, déclarant être les auteurs des œuvres réalisées, reconnaissent et acceptent qu'en les soumettant, ils cèdent leur droit d'auteur et renoncent à l'intégralité de leurs droits sur celles-ci. Ils donnent également le droit et la permission aux organisateurs d'utiliser leurs noms, leur image, les images des œuvres et leurs titres à des fins promotionnelles ou commerciales.

Les peintures, ainsi que toutes éventuelles publications des photos des œuvres, à titre d'information, de publicité ou d'édition deviendront la propriété de la SOCIETE PAUL RICARD.

Tous les participants consentent que leurs œuvres, soumises au concours, soient éventuellement déposées et consultables sur le site électronique de l'organisateur de l'événement.

Article 9 : Attribution du premier prix

Un jury composé de professionnels dans le milieu artistique, attribuera un premier prix récompensant les qualités de l'œuvre choisie, **qui devient par le fait la propriété de la SOCIETE PAUL RICARD**.

Le Premier prix est doté de **2000€**.

Le jury se réunira le **14 juillet** pour délibérer.

La remise des prix aura lieu le **14 juillet** lors de la cérémonie de clôture du **9^{ème}** Symposium International de Peinture Paul Ricard.

Article 10 : Communication

La médiatisation de l'événement sera assurée par les services de la SOCIETE PAUL RICARD via l'envoi d'un communiqué de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, au niveau local, national et international.

Le grand public, les entreprises et les collectivités locales seront mobilisés par la production d'affiches, d'invitations et de brochures produites avant l'évènement présentant les artistes participant et les éventuelles manifestations pouvant avoir lieu durant le Symposium.

Article 11: Pièces obligatoires à fournir pour le dossier de candidature

- Le formulaire de candidature complété et signé (voir page 4).
- Le règlement du **9^{ème}** Symposium International de Peinture Paul Ricard, retourné paraphé, daté, avec la mention "*lu et approuvé*" et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- Le dossier de demande de participation sera obligatoirement accompagné de **3 ou 4 photographies** de bonne qualité des œuvres les plus récentes du candidat.
- Un texte court présentant sa démarche artistique (facultatif).
- Une photo de l'artiste.
- Un chèque de caution de 500€ à l'ordre de la Société Paul Ricard.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le Comité de Sélection.

Les candidats donnent le droit et la permission à la Société Paul Ricard d'utiliser les pièces du dossier de candidature pour les besoins de communication.

.../...

.../...

Le Comité de Sélection décidera de l'admission définitive des participants au Symposium, lorsque l'ensemble des documents demandés officiellement, aux candidats sélectionnés, sera retourné. Leur participation définitive leur sera communiquée au plus tard, **le 9 juin 2018**.

Article 12 : Assurances et obligations

Les peintres travaillent sous leur propre responsabilité et sont garants de leur matériel personnel. Ils veilleront aussi à leur sécurité et à celle de leur entourage.

Ils devront fournir une attestation d'assurance de « responsabilité civile » et les documents faisant foi de leur identification :

* Professionnels : Ils devront communiquer n° d'ordre de la Maison des Artistes et n° de SIREN et SIRET.

* Amateurs : Ils s'engagent, s'ils sont sélectionnés, à respecter les obligations sociales et fiscales inhérentes aux artistes des Arts graphiques et Plastiques.

Le règlement intérieur devra être accepté, signé et retourné avec le formulaire de candidature (voir en fin de document).

Article 13 : Caution

Chaque candidat doit impérativement joindre à son dossier un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la SOCIETE PAUL RICARD pour valider sa candidature. Ce chèque (non encaissé), sera restitué aux candidats non-sélectionnés par courrier postal, à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature. Pour les artistes sélectionnés, ce chèque leur sera rendu à la fin du Symposium.

En cas de sélection non suivie de participation, au cas où le peintre ne pourrait réaliser son œuvre par absentéisme ou autres raisons, le contrat d'engagement sera rompu et ce chèque sera automatiquement encaissé. La prise en charge d'hébergement et de restauration sera également annulée.

Article 14 : Calendrier

Date limite d'envoi des dossiers de candidature le **mercredi 6 juin 2018**.

La délibération du Comité de Sélection sera communiquée aux candidats le **9 juin 2018**.

Idem pour la liste officielle des **5** peintres participant au **9^{ème}** Symposium International de Peinture Paul Ricard.

Annexe au Règlement : Formulaire de candidature.

Les conditions d'accrochage, le certificat d'authenticité et l'attestation de reçu, seront fournis en temps utiles aux candidats sélectionnés.

*Faire précéder la signature de la mention manuelle « *Lu et approuvé le ...* »

Signature du candidat :

Prénom, Nom

Les dossiers sont à adresser par courrier à :

Christine Ancel
SOCIETE PAUL RICARD
9^{ème} Symposium International de Peinture Paul Ricard
Ile de Bendor
83150 Bandol

Pour toute information supplémentaire : cancel@paul-ricard.com



FORMULAIRE de CANDIDATURE

Pour le 9^{ème} Symposium International de Peinture Paul Ricard
du 9 juillet au 14 juillet 2017

Date de clôture des candidatures le 6 juin 2018

Nom : Nom d'artiste (éventuel)

Prénom :

Adresse :

Tel :

Adresse Internet :

N° Maison Des Artistes :

N° Siret :

Pièces à fournir :

- Une attestation d'assurance « Responsabilité civile » en cours de validité.
- Un document d'affiliation à un organisme de protection sociale.
- Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la SOCIETE PAUL RICARD.
- Le règlement du 9^{ème} Symposium International de Peinture Paul Ricard, retourné avec la mention "Lu et approuvé", daté et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- 3 ou 4 photographies d'œuvres récentes réalisées par le candidat.
- Un texte court présentant son oeuvre et sa démarche artistique (facultatif).
- Une photo de l'artiste

Formats des supports au choix : (entourer le format choisi)

120 cm x 120 cm ou **130 cm x 97 cm** ou **146 cm x 116 cm**

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le Comité de Sélection.
Le candidat donne le droit et la permission à la SOCIETE PAUL RICARD d'utiliser les pièces du dossier de candidature pour les besoins de communication.

Le candidat autorise également la Société Paul Ricard à reproduire, utiliser, des photographies le représentant en partie ou entièrement dès lors qu'elles sont prises dans le cadre du Symposium ou remises par le candidat. Cette autorisation est valable pour tout support (presse écrite/web, réseaux sociaux, média audio-visuel, etc.) et sans aucune contrepartie financière. Cette autorisation comprend le droit de transformer, d'adapter, de modifier ou d'utiliser une ou plusieurs parties des photographies, de ses composites ou distorsions, en conjugaison avec tout autre matériel photographique, artistique, dès lors que ces opérations n'ont pas pour conséquence de porter atteinte à l'intégrité de la personne.

« Je m'engage à participer au Symposium International de Peinture Paul Ricard sur l'île de Bendor, si ma candidature est admise par le Comité de Sélection. »

Bon pour acceptation.

Fait à : Le

Signature du candidat